



GREZ-DOICEAU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier ENV/CB- PAF BC

PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DES BOIS COMMUNAUX DE GREZ-DOICEAU

Le projet de décision relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement.

Le projet de décision est soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

L'enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

Il est porté à la connaissance de la population que le projet de **Plan d'Aménagement Forestier (PAF) des Bois communaux de Grez-Doiceau**, dont l'auteur est le Service public de Wallonie- Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement - Département de la Nature et des Forêts, ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette dernière a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par la commune de Grez-Doiceau, propriétaire de ces bois communaux.

La durée de cette enquête est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations peuvent être adressées aux adresses suivantes
Le 27/12/2024	Le vendredi 03/01/2025 à 9h00	Le lundi 17/02/2025 à 12h00	Administration communale de Grez-Doiceau- Guichet Environnement (n°6) Rue du Pont au Lin, 2 Le 17/02/2025 de 11h00 à 12h00	Par voie postale : Collège communal de et à 1390 Grez-Doiceau Par e-mail : environnement@grez-doiceau.be avec l'objet : « EP- PAF Bois communaux »

L'enquête publique est réalisée sur le territoire de la commune de Grez-Doiceau.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale concernée, à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9h à 12h) ainsi que le samedi matin sur rendez-vous (de 9h à 11h). Les guichets sont fermés tous les mardis et les jeudis.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous auprès du service Environnement ((010 84 83 37 ou .55) ou de toute personne du service déléguée à cet effet.

Le dossier complet du projet de plan d'aménagement des bois communaux de Grez-Doiceau, au format électronique, se trouve sur le site internet suivant : <https://www.grez-doiceau.be/ma-commune/services-communaux/environnement/liens-utiles-1/avis-et-enquetes>

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique. Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

Tout personne intéressée peut obtenir des explications sur le projet auprès du cantonnement du DNF de Nivelles (Avenue Jean Monnet 12/2A à 1400 Nivelles – 067/88.42.90 - cantonnement.nature.foret.nivelles@spw.wallonie.be) .

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le Conseil communal de Grez-Doiceau.

Fait à Grez-Doiceau, le 11/12/2024

Le Directeur général ff.,

C. Lambert

Par le Collège :



Le Bourgmestre,

P. Vandeleene